

PROJET DE DELIBERATION - CONSEIL COMMUNAL DU 24 Juin 2019

SEANCE PUBLIQUE

N° - Centre Public d'Action Sociale (C.P.A.S.) - Finances - Budget 2019 – Modifications budgétaires n°1 ordinaire et extraordinaire n°1 et projections financières à 5 ans – Approbations - Décisions.

LE CONSEIL,

Vu l'article 112 bis de la loi organique des C.P.A.S. du 08 juillet 1976 ;

Vu l'article L1122-30 du Code de la Démocratie locale et de la décentralisation ;

Vu le budget du Centre Public d'Action Sociale pour l'exercice 2019 voté au Conseil de l'Action Sociale du 30 janvier 2019 et approuvé par sa décision du 25 février 2019 ;

Vu les modifications budgétaires n°1 ordinaire et extraordinaire arrêtées par le Conseil de l'Action Sociale du 29 mai 2019 et transmises à la Ville de Verviers le 3 juin 2019 ;

Vu les prévisions quinquennales 2019/2024 actualisées suite au vote des modifications budgétaires n°1 ordinaire et extraordinaire et approuvées par le Conseil de l'Action Sociale du 29 mai 2019 ;

Considérant que la présente modification N°1 a été soumise au Comité de concertation Ville/Centre public d'Action sociale le 27 mai 2019 ;

Vu que le budget 2019 du Centre Public d'Action Sociale après modification budgétaire n°1 à l'ordinaire est en équilibre globalement à 74.729.907,78 €;

Vu le rapport du Service des Finances du 7 juin 2019, qui précise entre autres qu'à l'ordinaire :

« On constate que l'augmentation globale tant en recettes qu'en dépenses est de 1.296.903,71 €, par rapport au budget initial 2019. Le budget s'équilibre ainsi à 74.729.907,78 €.

*Dans ce résultat, on retrouve aux antérieurs, en **recettes** : l'inscription du boni du compte 2018, soit 32.904,64 € ainsi qu'une diminution de la récupération du revenu d'intégration sociale auprès de l'autorité supérieure pour un montant de 353.258,02 € suite à la constatation de la recette au compte 2018.*

en dépenses, notamment : Une majoration de la cotisation de responsabilisation pour un montant de 42.671,02 € et des cotisations patronales pour pension du personnel statutaire pour 27.410,75 €.

A l'exercice propre, en dépenses, on remarque une augmentation par rapport au budget initial 2019 de 188.407,54 €.

En recette, on observe une augmentation par rapport au budget initial 2019 de 506.458,07 €.»

Vu que le budget 2019 du Centre Public d'Action Sociale après modification budgétaire n°1 à l'extraordinaire est en équilibre globalement à 8.634.011,38 €;

Vu le rapport du Service des Finances du 4 juin 2019, qui précise entre autres qu'à l'extraordinaire :

« A l'exercice propre, les dépenses d'investissements, passent de 4.974.417,42 € à 5.371.236,54 €, soit une augmentation de 396.819,12 €, essentiellement pour les aménagements de bâtiments, acquisition d'un module de digitalisation des factures, mais aussi les honoraires pour le plan PST.

Considérant que le subsidé communal 2019 destiné à pallier l'insuffisance des ressources du Centre Public d'Action Sociale pour assurer intégralement le financement de la gestion et des activités de ses services est de 10.357.877,15 € ;

Attendu que le tableau de bord 2019/2024 actualisé du CPAS suite à sa MB1/2019 se présente en équilibre jusqu'en 2024 ;

Vu l'article 112 bis de la loi organique des C.P.A.S. du 08 juillet 1976 ;

Vu l'article L1122-30 du Code de la Démocratie locale et de la décentralisation ;

Vu l'avis de légalité du Directeur financier ;

Vu l'avis émis par la Section "Budget - personnel - Etat Civil - Evènement" en sa séance du 18 juin 2019 ;

Vu la décision du Collège communal du 12 juin 2019 ;

Par XX voix contre XX et XX abstentions;

APPROUVE

Art.1er : Les modifications budgétaires n°1 (Service ordinaire et extraordinaire) apportées au budget 2019 du Centre Public d'Action Sociale et adoptées par le Conseil de l'Action Sociale en sa séance du 29 mai 2019 comme suit :

2019/MB1	<i>ORDINAIRE</i>	<i>EXTRAORDINAIRE</i>
TOTAL DEPENSES	72.398.501,92	5.371.236,54
TOTAL RECETTES	72.907.178,91	5.128.469,12
RES. EX. PROPRE	508.676,99	-242.767,42
RESULTAT EX. ANT	29.827,26	-621.955,88
PRELEVEMENTS :		
<i>recettes</i>	1.100.000	2.697.763,30
<i>dépenses</i>	1.638.504,25	1.833.040,00
RESULTAT GLOBAL	0,00	0,00

Art. 2 : Le tableau de bord quinquennal 2019/2024 actualisé du CPAS, tel que présenté en annexe et approuvé au Conseil de l'Action Sociale du 29 mai 2019.

La présente délibération sera notifiée au Conseil de l'Action Sociale du Centre Public d'Action Sociale et transmise pour information à M. le Directeur financier.